

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 septembre 2022

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente

Philippe CORDIER, Adjoint au Maire

Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale

Hervé BARSSE, Conseiller Municipal - procuration à Philippe CORDIER

Nathalie GEMZA, Administratrice

Jacqueline PASIN, Administratrice

Jean-Jacques MARAND, Administrateur

Roger CLAY, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER

Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER

François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND

Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN

Serge JENTZER, Administrateur

DEL15092022-09

CHOIX DU COFFRET GOURMAND 2022

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28 ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée le 1^{er} juin 2022 ;

Considérant que suite à la tenue de la Commission Séniors du 2 Mai 2022, le CCAS a lancé une consultation pour obtenir des propositions pour 1 coffret gourmand "repas" et pour 1 coffret gourmand "friandises" ;

Considérant qu'à la lecture de ces dernières, l'offre "Friandises" s'est avérée relativement inadaptée au public ciblé, en terme de produits ou de quantité proposés ;

Considérant les offres proposées pour les coffrets repas et leur analyse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

De retenir le "Coffret Gourmand repas" proposé par la SAUVEGARDE 58 pour un montant de 12.89 € TTC ;

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER

